

Durée de la formation ?

2 jours – soit 14 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux souscripteurs et responsables tarification des départements d'assurances individuelles de prévoyance dans les organismes assureurs et sociétés de courtage, aux technico-commerciaux d'assurances, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les principes fondamentaux de tarification des contrats individuels de prévoyance. Savoir mettre en œuvre les tarifs décès et les barèmes du BCAC.

Quels objectifs pédagogiques ?

Présenter le cadre général des produits de prévoyance individuels.

Analyser et maîtriser les différents produits et les marchés de la prévoyance individuelle.

Partager les règles techniques de base conduisant au succès économique dans ces marchés.

Saisir les principes généraux de la tarification dans ces domaines.

Développer des tarifications des risques décès et incapacité invalidité.

Maîtriser les principes des calculs des provisions techniques dans ce domaine.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par l'acquisition des bases théoriques fondamentales de la tarification. Par des travaux pratiques d'application sous Excel, permettant de construire des outils de tarification.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en prévoyance individuelle.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Aurélien TREILHOU,

Actuaire IA depuis une vingtaine d'années, associé au sein du cabinet de conseil SIA Partners, Aurélien dispose d'une forte expérience en assurance de personnes et notamment en santé-prévoyance. En charge des groupes de travail "Prévoyance" et "Dépendance" au sein de l'Institut des Actuaires, habilitée à certifier les tables d'expérience, elle représente également la France au sein du health forum de l'IAA.



Qu'allez-vous apprendre ?

Introduction : Les risques de prévoyance (hors santé)

- Définition de la prévoyance (loi Evén)
- Les risques en cas de décès
- Les risques d'incapacité de travail
- Les risques liés à l'invalidité et la dépendance

Cadres juridiques des produits de prévoyance individuels

- Les contrats individuels
- Les contrats collectifs à adhésion facultative

Rappel des garanties à tarifier dans les contrats de prévoyance individuels

- Les temporaires décès
- Les garanties décès accidentel
- Les garanties obsèques
- Les garanties emprunteurs
- Les garanties loi Madelin
- Les protections en cas d'arrêt de travail
- Les protections en cas d'invalidité
- Les indemnités journalières en cas d'hospitalisation
- Les garanties dépendance

Principes généraux de la tarification

- Que doit couvrir la prime pure
- La notion d'anti sélection en assurance individuelle
- Chargement d'acquisition et de gestion
- Les taxes d'assurances
- Attributions de participations aux résultats

Critères et facteurs de la tarification

- Âge, secteur d'activité et catégorie socio-professionnelle de la cible
- Les approximations classiques
- Les taux techniques applicables selon les risques
- Les tables de mortalités et de survie
- Les autres données de référence professionnelles

La tarification des risques décès

- La tarification des capitaux décès et la détermination du tarif commercial
 - Détermination des tranches d'âge
 - Passage du tarif technique au tarif commercial
- La tarification des vies entières (garanties obsèques)
- La tarification des capitaux décès en cas d'accident
- Tarification des rentes en cas de décès : rente de conjoint, rentes éducation
- Prise en compte des garanties accessoires (PTIA, Double effet)
→ Cas pratiques

Tarification des garanties incapacité / invalidité

- Tarification du risque incapacité à partir des bases BCAC
- Tarification du risque invalidité à partir des bases BCAC
- Corrections pour tarif incapacité de 3 ans et invalidité au terme
→ Cas pratique

Le provisionnement en cas de sinistre

- Principes généraux sous Solvabilité I
- Définition et calculs des provisions
- Spécificités des provisions d'incapacité/invalidité des garanties individuelles
- Calculs des autres provisions admises
→ Cas pratique

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Programme très intéressant, tant que sur le marketing des produits et prévoyance que sur la tarification et le provisionnement. Les exemples pratiques sont simples, reproductibles et bien commentés par le formateur. »

PG, Responsable modélisation actuarielle en Prévoyance – NATIXIS ASSURANCES

« Très bien, les exemples et cas pratiques sont d'une grande utilité. »

OC, Actuaire associé – MMA

« Le programme est très intéressant et a été respecté, nous donnant un vaste panorama sur l'assurance en Prévoyance. Par ailleurs le formateur partage beaucoup d'information et a une grande culture assurantielle. »

AC, Chargée d'études actuarielles – AGPM GESTION

La formation en pratique...

Quand et où ?

4 et 5 décembre 2025

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

2 300 € HT + TVA 20 %, soit 2 760 € TTC.

Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les déjeuners et les pauses café.